



## Calcul du salaire - cc des industries de la chimie

Par **prizeur49150**, le **19/07/2012** à **00:23**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir quelques précisions sur le calcul du salaire, sous couverture de la CC des industries de la chimie.

Ma situation est la suivante :

Je suis employé depuis bientôt 3 années par une entreprise X, bien que je fasse parti du service d'une entreprise Y et que l'ensemble du travail que je réalise est bénéfique pour Y. (Création d'entité pour bénéficier des aides gouvernementales en terme d'innovation)

- Une embauche à un coefficient
- De 11/2009 à 03/2010, correspondant à une période de travail en 2\*8, La formule de calcul du salaire employée à cette était  $\text{Coefficient} \times \text{VP}$ . Or pour les coefficient La période de 03/2010 à 08/2010, le minima salaire est respecté, la prime de poste ayant été intégré à la base brute. Pas de problème apparent sur cette période.
- 08/2010 mois auquel mon coefficient évolue : passage de 190 à 225, la calcul de mon salaire est alors :  $\text{Coeff} \times \text{VP} \times 35/38$ . Or l'entreprise Y à signé un accord mentionnant qu'au passage des 35 heures les employés seraient payés 38 heures. Bien que travaillant à 100% pour l'entreprise X, je suis embauché par Y, qui ne figure pas explicitement sur ces dits accords. Ce troisième point implique que je suis rémunéré mensuellement 147€ brut de moins que mes collègues pour temps de travail et travail équivalent à diplôme et Coefficient équivalent.
- Dernier levier, je fais parti de la liste diffusée par l'entreprise des personnes électriques et

éligibles à la délégation du personnel, j'ai donc voté pour les DP actuels. Bien qu'ayant voté, à l'heure actuelle les DP n'ont pas le droit de me soutenir face à la direction. En effet les DP sont X et moi Y, nous ne faisons pas parti (sur le papier) de la même entreprise.

Si vous avez compris mon problème, merci de me venir en aide, dans mes démarches. A l'heure actuelle, un calcul empirique rétroactif élève le montant de l'injustice à près de 3800€. Montant que je juge défendable.

Est-ce réellement défendable ou bien peine perdue ? Je demande simplement la régularisation de ma situation et un nivelage de mon salaire au niveau de celui de mes proches collègues.

Cordialement,